

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine bernard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0206b09cb4f76ca227a321e>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:37:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Lecture de l'aide mémoire
- Rencontre des élèves impliqués et compléter le questionnaire de la trousse
- Contacter le service de police et les informer de la démarche sexto entamée, leur remettre les informations recueillis ainsi que les cellulaire confisqués (le cas échéant)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien suivre les étapes de la trousse sexto pour bien orienter nos interventions et les démarches à suivre.

Les démarches sont différentes lorsque l'information vient d'un parent plutôt que d'un élève fréquentant notre école.

Prendre en considération et recueillir les informations auprès de tous les élèves impliqués ou ayant de l'information sur la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La détermination de la nature du geste, soit impulsif ou malveillant, la rencontre avec l'élève instigateur et la confiscation du cellulaire compte tenu qu'il peut y avoir résistance de la part de l'élève à cette étape.

Également l'appel au parent concernant la situation peut être une étape délicate compte tenu des réactions de ceux-ci. Toutefois la trousse semble avoir mis à disposition des ressources se voulant rassurantes et/ou informatives pour ces derniers afin de bien les soutenir dans ce processus.